

**CONSEIL DU BUREAU  
DE L'OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DE L' AISNE**

**EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**SEANCE DU 16 OCTOBRE 2024**

L'AN 2024, le 16 OCTOBRE, les membres du Bureau de l'Office Public de l'Habitat de l'Aisne se sont réunis au lieu ordinaire des séances.

**Etaient présents :**

**MM. GRZEZICZAK, Président, et RAMPENBERG, Vice-Président.  
MM. CREMONT, DELHAYE et LIEZ, Mme MARICOT, Administrateurs.**

**Pouvoir : M. MUZART, Administrateur, à M. GRZEZICZAK**

**Assistés de : M. DOURLEN, Directeur Général.**

**Mmes BEGAT, MOINAT et PLANCKAERT, MM. ROBERT et TOMBOIS, Directeurs de services.**

**Mme PESCE, Chargée des Politiques Locales.**

***Début de séance à 10 h 00 – le quorum étant atteint, sous la présidence de Monsieur Freddy GRZEZICZAK, Président.***

**ORDRE DU JOUR**

**MA MAISON DANS L' AISNE – ATTRIBUTION DES PARCELLES LOTISSEMENT DE CHEVREUX A SOISSONS**

Deux parcelles sont de nouveau libres à la vente suite aux désistements des candidats retenus par les différentes commissions paritaires :

Lot n°4.2, d'une surface de 289 m<sup>2</sup>, est proposée au prix de 10.135,39 €

Lot n°4.5, d'une surface de 357 m<sup>2</sup>, est proposée au prix de 12.660,00 €

L'Opal a reçu trois candidatures pour chacun ces 2 lots, dont une est incomplète. L'avis de Monsieur le Maire de SOISSONS a été sollicité sur ces candidatures. Il a validé les dossiers.

Il s'agit de :

- Madame MILOR Manuella, domiciliée 61 rue d'Athies, appt 6, 02000 LAON
- Madame BRIGANT Sophie, 3 rue charpentier, 02200 SOISSONS
- Madame DIATTA Elgire, 58 bis route de Velannes, 78680 EPONE (incomplet).

La commission paritaire, lors de sa séance du 01 octobre 2024, a retenu la candidature de :

- Lot n°4.2 : Madame BRIGANT Sophie de SOISSONS pour un montant de 10 135,39 €
- Lot n°4.5 : Madame MILOR Maïuella de LAON pour un montant de 12 660,00 €.

Elle n'a pas retenu la candidature de Madame DIATTA Elgire car le dossier est incomplet.

Il est proposé au Bureau de se prononcer sur ces candidatures.

A l'appui des informations complémentaires données, le Bureau, à l'unanimité des votants, autorise l'attribution des parcelles ci-dessus aux prix et conditions proposés.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus.

Le Président,  
Freddy Grzeziczak.

